

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 03 mars 2023

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHRETIEN. WERY. RAVIDAT. ASCONE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : M. PETIT à M. BADIDI.

Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

M. CHATELAIN à Mme MERCIER.

M. JOSSET à M. WERY.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Après avoir effectué l'appel des membres présents et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

Arrivée de M. Jérémy CHRETIEN à 18 h 05.

### **Subvention FIPD 2023.**

Monsieur le Maire informe que le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance a ouvert un nouvel appel à projets destiné à financer les dispositifs liés à la vidéo protection aux abords des lieux ouverts au public.

Le projet élaboré a pour objectif l'extension de la vidéoprotection installée en 2022, par l'implantation de 7 caméras supplémentaires et de 2 déplacements de caméras, afin d'optimiser le dispositif sécuritaire en place.

Le montant du projet proposé par la commune d'Avesnelles s'élève à 56 019,02 euros H.T. soit 67 222,81 euros TTC.

Le projet pourrait être subventionné à 50 % du montant H.T. soit 28 009,51,00 euros.

Vote à l'unanimité.

### **Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales stipule en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et **mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement du Budget primitif 2022 : **3 566 004,03** euros (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 891 501,01 euros.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service, les opérations suivantes sont nécessaires :

Opérations	Tiers	Imputation	TTC
MAITRISE D OEUVRE TRAVAUX DE SECURISATION RUE LEO LAGRANGE	ingessia	2031	540,00 €
Certificat électronique 3 ans pour habilitation de déclaration des réseaux privés	CERTEUROPE	2051	198,00 €
Fourniture câbles pose de 3 coffrets extérieur sur pied 6 prises + fils de terre	PETIT JOHN	2135	2 226,00 €
Agencement côté boulangerie + séparatif eaux usées	MARECHAL TPN	2151	17 338,00 €
Reprise enrobé place Marcel hardy	MARECHAL TPN	2151	36 909,60 €
Clôture école primaire	CTMS	2152	16 572,00 €
EGLISE - MISE EN SECURITE DE LA CHARPENTE	TOMMASINI	2158	7 170,30 €
EGLISE - Dépose du faux plafonds et plancher de l'église en combles	TOMMASINI	2158	9 526,80 €
Sécurisation de l'église	TOMMASINI	2158	2 356,80 €
Cendriers extérieurs	LEGALLAIS	2158	339,55 €
INSTALLATION D UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION	SOFRATEL	2158	83 982,43 €
INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION	SOFRATEL	2158	35 992,49 €
Matériel informatique station d'accueil	TMLS INFORMATIQUE	2183	176,40 €
INSTALLATION DE CUISINE école maternelle	BRICO DEPOT	2184	1 915,80 €
Elements de cuisine pour l'école maternelle	BRICO DEPOT	2184	169,50 €
KIT DE CABLERIE POUR BUT DE BASKET SALLE DE SPORTS	ADEQUAT	2188	2 556,00 €
Mixeur et armoires froides	JY' NET SERVICES	2188	5 109,60 €
Vitrine extérieure école maternelle	MANUTAN COLLECTIVITES	2188	393,02 €
Poteaux de volley et filets	CREACOM	2188	3 354,00 €
POSE D UN RADAR PEDAGOGIQUE ROUTE DE SAINS	TROMONT	2188	4 650,00 €
FRITEUSE	PRODITECH HYGIENE	2188	7 620,00 €
SOLDE MAITRISE ŒUVRE REHABILITATION EXTENSION SALLE DES FETES	LES MURS ONT DES PLUMES	2313	14 271,63 €
SOLDE MO REHABILITATION EXTENSION SALLE DES FETES	ETBE INGENIERIE	2313	3 356,64 €
CREATION LOCAL INFORMATIQUE EN MAIRIE	TOMMASINI	21311	4 560,00 €
RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE	DECOVERT	21312	790,00 €
Maîtrise d'oeuvre réfection de la toiture de l'école maternelle	HYPERBOLE	21312	19 800,00 €
REFECTION TOITURE ECOLE MATERNELLE	SERVAIS	21312	2 769,71 €
REFECTION TOITURE ECOLE MATERNELLE BLANCHE NEIGE	TOMMASINI	21312	3 722,58 €
REFECTION TOITURE ECOLE MATERNELLE	SERVAIS	21312	6 962,22 €
RENOVATION ENERGETIQUE SALLE BAROCHE	SHEGI	21318	5 878,86 €
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SALLE DE SPORT	TOMMASINI	21318	13 419,12 €
RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DE SPORTS	MIROUX	21318	3 850,38 €
RENOVATION ENERGETIQUE SALLE BAROCHE	MIROUX	21318	6 033,60 €
MAITRISE OEUVRE SALLE FRANCIS BAROCHE	ETBE INGENIERIE	21318	29 160,00 €
Marches de la salle des sports	STTS	21318	2 340,00 €
RENOVATION SOL SPORTIF SALLE DES SPORTS	STTS	21318	4 691,10 €
RENOVATION ENERGETIQUE SALLE BAROCHE	MIROUX	21318	105 162,00 €
RENOVATION SOL SPORTIF SALLE DE SPORT	STTS	21318	2 400,68 €
TRACAGE SALLE DE SPORTS	STTS	21318	246,90 €
RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DES SPORTS	MIROUX	21318	14 066,82 €
RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DE SPORTS	SHEGI	21318	2 068,21 €
		<b>Total général</b>	<b>484 646,74 €</b>

Vote à l'unanimité.

### Convention ADU.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet global de revitalisation du centre-bourg dit « petites villes de demain », la commune aura besoin d'un accompagnement dans l'élaboration des études techniques et de l'ingénierie pour la mise en place de cette opération.

L'ADU (Agence de Développement et d'Urbanisme) aura pour mission d'assurer les tâches suivantes :

- Elaboration des différents scénarii d'aménagement,
- Suivi des études,
- Recherche des subventions et constitution des dossiers,
- Aide technique à la passation des marchés publics,
- Analyse des offres et aide à l'attribution des marchés publics,
- Accompagnement aux réunions de chantier.

La convention est conclue pour une durée de 2 ans (2023/2024) pour un montant forfaitaire est fixé à 35 000,00 euros.

Monsieur le Maire précise qu'il avait pris contact avec M. BALEMBOIS, de la banque des territoires, et que ce dernier lui a précisé que 30 % du montant de la dépense pourrait être financé et pris en charge par la banque des territoires.

Vote à l'unanimité.

## **Avis nouvel arrêt projet PLUI.**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune a reçu un courrier de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, en date du 02 février 2023, invitant les communes membres à se prononcer à nouveau sur les orientations d'aménagement et de programmation au plus tard le 21 mars 2023.

Les communes doivent délibérer en donnant leur avis et formulant leurs remarques le cas échéant.

Monsieur le Maire propose aux membre d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté par délibération par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois en séance du 20 décembre 2022 et de formuler la remarque suivante : « cet avis est réputé favorable à la condition sine qua non que soit acté le fait qu'au niveau de la zone 1AUa ainsi que les parcelles D 1 438 et D 1441 - situées au sein de la Zone du Fort - la construction de logements de type lotissements » et « que dans le cas contraire à la formulation, énumérée ci-dessus, le conseil municipal – souverain sur son territoire, se donnera le droit d'abroger cette délibération ».

Vote à l'unanimité.

## **Subvention région redynamisation centres-villes/centres-bourgs.**

La région a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt au titre de la redynamisation centres-villes/ centres-bourgs.

Le montant maximum de subvention auquel le projet pourra prétendre, lorsque la commune déposera un dossier, est de 1 000 000,00 euros.

En ce sens, Monsieur le Maire propose de poser la candidature de la commune dans le cadre du projet « Avesnelles, porte du cœur Avesnois » avec le projet présenté comme suit :

Les travaux de la phase 1 pôle éducatif ;

Les travaux de la phase 2 pôle sportif.

Le calendrier de réalisation est le suivant :

2023 : démarrage phase études,

2024 : démarrage travaux de la phase 1 – école et pôle culturel,

2025-2026 : démarrage travaux de la phase 2 – rénovation et requalification des espaces sportifs et déploiement d'outils sportifs territoriaux,

2023-2027 : poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets et des opportunités d'installation commerciales et de service en centre-bourg.

Monsieur le Maire précise que cette candidature ne fige pas le dossier présenté et que la commune pourra modeler sa demande de subvention ultérieure selon son besoin. Une délibération de la commune s'engageant à ne pas développer le commerce en périphérie au détriment du commerce de centre-ville/centre-bourg doit être transmise avec la candidature.

Vote à l'unanimité.

## **Subvention PACTE SAT 2023.**

Toujours dans le cadre du projet « Avesnelles, porte du cœur Avesnois » la commune va solliciter le financement des études du projet c'est-à-dire l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Le coût total des études représente un montant total de 843 006,90 euros H.T. (1 011 608,28 euros T.T.C.) avec :

- Phase 1 pôle éducatif :
  - o Assistance à maîtrise d'ouvrage : 56 068,00 euros H.T. ;
  - o Maîtrise d'œuvre : 714 136,40 euros H.T.
- Phase 2 pôle éducatif :
  - o Assistance à maîtrise d'ouvrage : 72 802,50 euros H.T.

La commune va solliciter 80 % de la subvention PACTE SAT soit 674 405,52 euros afin de ne régler que le reste à charge de 168 601,38 euros H.T. (soit un montant de 202 321,66 euros T.T.C.).

Vote à l'unanimité.

### Subvention DETR 2023.

Monsieur le Maire poursuit en reprenant le projet « Avesnelles, porte du cœur Avesnois » en expliquant que la commune va solliciter la DETR programme 2023 pour la partie voirie et aménagements extérieurs.

L'aménagement extérieur comprend :

- Le parking des écuries ;
- Les voiries le long du chemin sur lequel est prévu la création de l'école primaire ;
- L'amphithéâtre qui sera installé côté services techniques ;
- La voirie donnant accès à la future salle de sports.

Le projet représente un coût de :

- 1 034 800,00 euros H.T. pour l'aménagement extérieur phase 1 ;
- 1 083 750,00 euros H.T. pour l'aménagement extérieur phase 2.

Soit un montant global de 2 118 550,00 euros H.T. (2 542 260,00 euros TTC).

Le montant de la subvention sollicitée est de 819 878,85,00 euros soit un plan de financement comme suit :

Ressources	Montant sollicité	Taux sollicité	Date de la demande (*)
DETR	819 878,85 €	38,70 %	
Conseil départemental	375 000,00 €	17,70 %	
Conseil régional	500 000,00 €	23,60 %	
Autre subvention à préciser	€	%	
Autofinancement (**)	423 710,00 €	20,00 %	
<b>Total des travaux HT</b>	<b>2 118 550,00 €</b>	<b>100 %</b>	
<b>Total des travaux TTC</b>	<b>2 542 260,00 €</b>		

Vote à l'unanimité.

### Subvention Aide Départementale aux Villages et Bourgs.

Le conseil départemental a lancé un appel à projet dénommé « Aide Départementale aux Villages et Bourgs ». Monsieur le Maire propose aux membres de solliciter cette subvention dans le cadre du projet « Avesnelles, porte du cœur Avesnois » pour la partie voirie et aménagements extérieurs des phases 1 (éducatif) et 2 (sportif).

L'aménagement extérieur comprend :

- Le parking des écuries ;
- Les voiries le long du chemin sur lequel est prévu la création de l'école primaire ;
- L'amphithéâtre qui sera installé côté services techniques ;
- La création d'un club house ;
- La voirie donnant accès à la future salle de sports.

Le projet représente un coût de :

- 1 034 800,00 euros H.T. pour l'aménagement extérieur phase 1 ;
- 351 000,00 euros H.T. pour l'aménagement de l'amphithéâtre ;
- 1 083 750,00 euros H.T. pour l'aménagement extérieur phase 2 ;
- 580 000,00 euros H.T. pour la création d'un club house et d'un espace vestiaire.

Soit un montant global de 3 049 550,00 euros H.T. (3 659 460,00 euros TTC).

Le montant maximum de subvention est de 300 000,00 euros.

Vote à l'unanimité.

### **Subvention Aide Départementale aux Villages et Bourgs volet Voirie Communale.**

Toujours dans le cadre du projet « Avesnelles, porte du cœur Avesnois » la commune va solliciter l'aide départementale aux villages et bourgs compétence du dispositif voirie communale.

L'aménagement extérieur comprend :

- Le parking des écuries ;
- Les voiries le long du chemin sur lequel est prévu la création de l'école primaire ;
- La voirie donnant accès à la future salle de sports.

Le projet représente un coût de :

- 1 034 800,00 euros H.T. pour l'aménagement extérieur phase 1 ;
- 1 083 750,00 euros H.T. pour l'aménagement extérieur phase 2.

Soit un montant global de 2 118 550,00 euros H.T. (2 542 260,00 euros TTC).

Le montant maximum de subvention est de 75 000,00 euros.

Vote à l'unanimité.

### **Subvention amendes de police de l'année 2022.**

La commune va solliciter la subvention départementale « amendes de police » concernant le remplacement des barrières installées le long du collège Renaud Barrault.

Le montant d'acquisition des barrières est de 60 000,00 euros H.T. et la pose est de 4 052,08 euros (en régie montant non soumis à TVA).

Soit un montant global de 76 052,08 euros TTC.

Le montant H.T. subventionnable est à hauteur de 75 % du H.T. pour un montant de subvention plafonné à 10 000 euros.

Monsieur le Maire stipule qu'il n'engagera pas la dépense d'un montant de 76 052,08 euros et qu'il ajustera la dépense afin que la commune dispose de la subvention avec un reste à charge raisonnable.

Vote à l'unanimité.

### **Subvention aide à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales programme 2023.**

La commune va déposer un dossier de subvention d'aménagement des trottoirs le long de la route de Sains suite aux travaux du réseau d'eau programmés par Noréade.

Le montant des travaux doit être supérieur à 8 000 euros H.T. et le plafond de participation du département est de 50 % du H.T.

Les travaux doivent être engagés avant le 31 décembre 2024.

Le financement du Département s'établira sur la base des ratios et des taux suivants :

Surface de trottoirs aménagée 10 €/m<sup>2</sup>,

Blocs bordures caniveaux posés en limite de chaussée 30 €/ml,

Bordures ou caniveaux posés seuls en limite de chaussée 15 €/ml,

Busage de fossé pour réalisation d'un cheminement doux 40 €/ml,

Bordures de quais bus accessibles aux personnes à mobilité réduite 50 €/m.

Monsieur le Maire souligne que dans l'attente du devis final, pour ce projet, il propose aux membres de délibérer afin de permettre de déposer la demande de subvention avec le bon chiffrage.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il souhaiterait que le conseil municipal délibère sur la subvention Projets Territoriaux Structurants-T concernant le complexe sportif.

Par conséquent, Monsieur le Maire soumet au vote des membres de l'assemblée son accord pour délibérer sur ce point.

Vote à l'unanimité.

Dans le cadre du projet « Avesnelles, porte du cœur Avesnois » la commune va solliciter le département dans le cadre du dispositif Projets Territoriaux Structurants.

Le projet retenu concerne la phase sportive avec l'aménagement d'un complexe sportif :

- La démolition et l'extension de la salle de sports ;
- La création d'une tribune ;
- La création d'un club house et d'un espace vestiaire ;
- La création d'une piste d'athlétisme ;
- L'aménagement d'espaces sportifs extérieurs city stade et terrain de football.

Le projet représente un coût global de 6 196 500,00 euros H.T. soit un montant de 7 435 800,00 euros TTC.

Le taux subventionnable est de 40 % du montant hors taxe mais ne dépasse pas le montant maximum de 900 000,00 euros.

Monsieur Fabrice RAVIDAT demande ce qu'il en est pour les travaux de l'église et si des subventions pourraient être octroyées.

Monsieur le Maire répond que, pour cette année, la commune n'aura pas de subvention mais qu'il sollicitera l'Etat car le coût des réparations du toit et du clocher est supérieur à 160 000,00 euros.

Questions diverses, Néant.

Fin de la séance à 18 h 57.